

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N°44/16

Nombre de Conseillers	En Exercice	27	Présents	20	Votants	27
Date de Convocation	30 juin 2016					
Séance du	L'an Deux Mille Seize, le 08 juillet					
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire						
Etaient présents : MM. D. MACH – J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – M. BAYLAC - LUQUET – A. CORDERO - F. VÉLU - A. FOURNIER - J.L. ENGROVA –Y. DURAND – J-P. AURIAC - D. CREN – V. GUILLEMIN - C. MARTINEZ- A. CAUVELET - M. VIDAL - M. ENGROVA - Ch.BALDO						
Absents excusés ayant donné procuration : P. DONOT à C. LEVY - A. BERNARD à J.Ch. MORICONI - S.VILA à H. BARBAROS - Y.PLANTEROSE à A. CORDERO - M. BOURSIER à M. ENGROVA - Ch. PAGES à Ch.BALDO - S. CAUSSIGNAC à Ch. QUEYRAT						
Secrétaire de Séance : Mme Catherine LEVY						

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association « CAP SPORT »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Patrice DONOT, Président de l'Association « CAP SPORT », a fait une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 7 802 euros afin d'équilibrer les opérations liées à l'organisation du festival du cinéma et de la Saint-Valentin.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 7 802 euros à l'Association « CAP SPORT »

Le conseil municipal indique que le financement de la dépense en résultant sera assuré sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

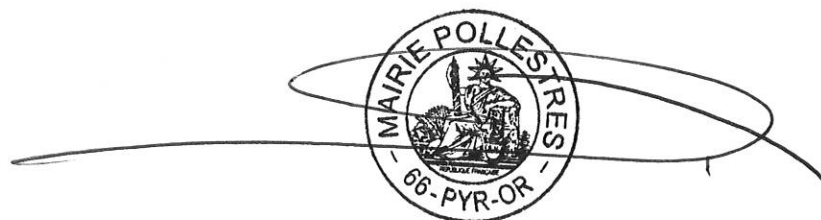
Daniel MACH

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Publication ou Notification

Le



REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2016

Application agréée E-legalite.com